

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BOURGS SUR COLAGNE**
Du 04/04/2019

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation à la présente réunion afin qu'ils puissent présenter leurs observations.

Observations : Monsieur Jérôme DELMAS était absent. Modification du 1^{er} paragraphe relatif au club photos : remplacer les photos « seraient » installées au lieu de « seront » installées.

Approuve à l'unanimité

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. **Henri BOYER**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

Présents : M. Pierre BETTENCOURT, Madame Emilie BONNET, M. Claude BOUDET, M. Lionel BOUNIOL, M. Mickaël BOUQUET, M. Henri BOYER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Jérôme DELMAS, M. Jérôme ENGELVIN, Mme Françoise ESPANOL, M. Jérôme FAURE, M. Pascal MAURIN, M. Gérald MENRAS, Mme Chantal MORERA, Mme Irène MOURGUES, M. Henri PERRIER, Mme VAZELLES Agnès,

Absents excusés : M. Charles ARIENTE ayant donné procuration à M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, Monsieur Yvan DALLE ayant donné procuration à M. Claude BOUDET, M. Éric MIEUSSET ayant donné procuration à M. Marc CLAVEL, M. Isabelle PERIE ayant donné procuration à M. Pierre BETTENCOURT,

Absents : Mme Sandrine CHAUWARD, M. Jean-Marie ESTEVENON, Mme Sabine MOUTON, Mme Carine ROUSSET, Mme Anne-Laure TICHIT,

Secrétaire de séance : M. Pierre BETTENCOURT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et accueille Bernard CASTAN, Président de l'Entente Sportive Chirac/Le Monastier.

Il est proposé une entente avec le club de Marvejols Sport pour les U13 et U15. Chaque club conserve son entité juridique et ses licenciés.

Le Conseil Municipal débute à 21h00.

23/2019 : choix du prestataire pour la maintenance des extincteurs

Lors de sa réunion du 17 septembre 2018 le Conseil Municipal a validé le lancement d'une consultation pour le contrôle, l'entretien des extincteurs et la vérification des systèmes de désenfumage de la Commune. La consultation a été lancée auprès de SLMI, SARL PPI et ACMEX pour le Contrôle de 77 extincteurs et 3 trappes de désenfumage. Les entreprises ont répondu le 22 mars en proposant leurs offres de maintenance des différents matériels.

Après analyse des offres basées sur l'entretien moyen des systèmes de la Commune sur un an, il en ressort le classement suivant :

	SLMI (Mende)	ACMEX Protection (Rousson)	SARL Prévention protection Incendie (Chanac)
Offre de prix maintenance et matériels	1302.22 € H.T	1663.60 € H.T	1898.00 € H.T

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de retenir la Société SLMI pour la maintenance et le remplacement des matériels,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la proposition avec le prestataire retenu pour la maintenance, le contrôle des extincteurs et des trappes de désenfumage,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24/2019 : Acceptation des devis du SDDE pour le remplacement des candélabres dans la traversée de le Monastier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la Traversée de le Monastier, il est prévu le remplacement des candélabres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis du SDEE de la Lozère.

Un premier devis de 61 837.00 euros HT correspondant au remplacement des candélabres dans l'emprise du chantier de l'aménagement de la traversée de le Monastier et un deuxième devis de 15 273.00 Euros HT correspondant au remplacement des candélabres hors emprise du chantier.

Le coût total de ces travaux s'élève à 77 110.00 euros HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** les devis ci-dessus pour un montant de 77 110.00 Euros HT concernant le remplacement des candélabres dans la traversée de le Monastier,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ces devis et l'ensemble des avenants éventuels ou autres pièces pour l'exécution de ces travaux.

25/2019 : Consultation pour la rénovation de la voie d'accès au Crespin et de la voie d'accès de Colagne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rénover la voie d'accès au Crespin à le Monastier et la voie d'accès du Moulin de Colagne à Chirac en très mauvais état.

Un avant-projet a été établi par Lozère Ingénierie.

Le montant estimatif des travaux est de :

- 18 483.20 euros HT pour la rénovation de voie d'accès du Moulin de Colagne,
- 19 500 euros HT pour la rénovation de la voie d'accès au Crespin

Soit un total de 37 983.2 euros HT.

Lozère Ingénierie établira un dossier de consultation des entreprises.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **accepte** la réalisation de ces travaux,
- **décide** de lancer une consultation pour le choix de l'entreprise,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et à faire toutes démarches pour la consultation des entreprises.

26/2019 : Subvention exceptionnelle pour la quattroto chiracoise

Monsieur le Maire rappelle que la quattroto chiracoise a obtenu une subvention de 400 euros lors du dernier Conseil Municipal.

Le lendemain du Conseil, la Commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un mini festival folklorique le 30 juin 2019, à l'occasion des 45 ans de l'association.

L'association ayant renouvelé ses costumes, elle ne dispose pas de crédits suffisants pour organiser son festival.

Pour l'évènement, le Président sollicite 1000 euros hors dotation annuelle.

Monsieur Gérald MENRAS et Madame Chantal MORERA proposent de ramener la subvention exceptionnelle à 600 euros complétant les 400 euros attribués le 21 mars.

Les autres conseillers suggèrent l'attribution de 1000 euros et le gel des subventions en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix contre et 21 voix pour :

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros en 2019 sans renouvellement de subvention annuelle en 2020,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

27/2019 : correctif subventions aux associations pour le Club du Bon Accueil

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 21 mars, le Conseil Municipal a délibéré sur les subventions aux associations de la commune.

Sur avis de la Commission, le Club du Bon Accueil a obtenu 100 euros. Après relecture des dossiers, le Club avait sollicité 1 000 euros et non 100 €. Il convient donc de fixer le montant de l'aide pour 2019, en sachant que le Club avait obtenu 500 euros en 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **d'annuler** la subvention de 100 euros accordée lors du Conseil Municipal du 21 mars 2019,
- **d'accorder** une subvention de 500 euros au Club du Bon accueil pour 2019,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

28/2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de la commune de l'exercice 2018. Hors de la présence de Monsieur le Maire, M. Claude BOUDET, élu à l'unanimité par le Conseil Municipal comme Président pour le vote de celui-ci, après s'être fait présenter le compte administratif,

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- 1°) APPROUVE le compte administratif du budget COMMUNE 2018 et lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 238 874.75	780 603.45 1 741 529.43	93 729.32 961 208.03		93 729.32 2 200 082.78	780 603.45 3 083 682.04
TOTAUX	1 238 874.75	2 522 132.88	1 054 937.35	1 342 152.61	2 293 812.10	3 864 285.49
Résultats de clôture		1 283 258.13	287 215.26		287 215.26	1 283 258.13
Restes à réaliser			2 318 320.27	1 244 783.24	2 318 320.27	1 244 783.24
TOTAUX CUMULÉS	1 238 874.75	2 522 132.88	3 373 257.62	2 586 935.85	4 612 132.37	5 109 068.73
RESULTATS DÉFINITIFS		1 283 258.13	786 321.77			496 936.36

- 2°) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.
 - 3°) ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

29/2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ATELIER RELAIS SALTEL

Monsieur le Maire quitte la salle et désigne Monsieur Claude BOUDET pour présider le Conseil.

Les élus souhaitent que Lozère énergie soit interrogé sur les raisons de la hausse d'électricité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif ATELIER RELAIS SALTEL de l'exercice 2018.

Hors de la présence de Monsieur le Maire. M. Claude BOUDET, élu à l'unanimité par le Conseil Municipal comme Président pour le vote de celui-ci, après s'être fait présenter le compte administratif,

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget ATELIER RELAIS SALTEL de l'exercice 2018 et lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés Opérations de l'exercice		1 950.29	1 245.04		1 245.04	1 950.29
382 287.55	382 287.55	382 287.55	382 286.55	383 532.59	764 574.10	765 820.14
TOTAUX	382 287.55	384 237.84	383 531.59	383 532.59	765 819.14	767 770.43
Résultats de clôture		1 950.29		1.00		1 951.29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	382 287.55	384 237.84	383 531.59	383 532.59	765 819.14	767 770.43
RESULTATS DÉFINITIFS		1 950.29		1.00		1 951.29

- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

30/2019 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal de BOURGS SUR COLAGNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion COMMUNE dressé, pour l'exercice 2018 par M. BLAYAC Christian, Trésorier de Marvejols. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

31/2019 : BUDGET ATELIER RELAIS SALTEL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal de BOURGS SUR COLAGNE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion ATELIER RELAIS SALTEL dressé, pour l'exercice 2018 par M. BLAYAC Christian, Trésorier de Marvejols. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

32/2019 : VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2018 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Budget : PRINCIPAL COMMUNE

Le conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri BOYER, Maire. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de 1 283 258.13 € auquel, il convient d'ajouter l'excédent du budget annexe Atelier Relais Saltel dont le budget a été supprimé au 01/01/2019 pour 1 950.29 € soit un total de 1 285 208.42 €.

Monsieur Jérôme Engelvin demande les raisons de la hausse de la ligne 60 623 alimentation et la création d'une nouvelle ligne 62 878.

-Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	780 603.45
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	502 654.68
Résultat cumulé au 31/12/2018	+ 1 285 208.42
A) EXCEDENT AU 31/12/2017	
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	786 320.77
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (Lg002)	498 887.65
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel reporté - Budget primitif	

33/2019 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019-COMMUNE DE BOURGS SUR COLAGNE

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

VU la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état N°1259 portant notifications des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire,

EXPOSE les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- Les taux appliqués de l'année dernière et le produit attendu cette année,

CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales pour 576 654.00 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique pour 2019, ainsi fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	TAUX	BASES	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	8,31%	2 990 000.00	248 469,00
TAXE FONCIER BATI	14,94%	1 878 000,00	280 573,00
TAXE FONCIER NON-BATI	211,61%	22 500.00	47 612,00
TOTAL			576 654,00

AUTORISE Mr le Maire à signer l'état de notification 2019 et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

34/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 COMMUNE DE BOURGS SUR COLAGNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2.

VU la délibération n° 28-2019du 4 avril 2019 approuvant le compte administratif de l'exercice 2018 et dégageant les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement reporté : 498 887.65
- Excédent d'investissement reporté : 287 216.26

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte
Il est proposé de ne pas augmenter les taxes de la commune, cette décision étant facteur d'attractivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

ADOpte le Budget Primitif PRINCIPAL COMMUNE de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 268 489.65	2 268 489.65
INVESTISSEMENT Restes à réalisés inclus	4 186 448.35	4 186 448.35
TOTAL	6 454 938.00	6 454 938.00

PRECISE que ce budget a été établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14.

**35/2019 : SUBVENTION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
POUR 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les actions organisées par le CCAS en 2018 :

- Goûter pour les Ainés en janvier
- Après-midi récréative pour les enfants avec jeux divers, goûter et chasse aux œufs de Pâques
- Remise à niveau du code de la route pour les adultes
- Sensibilisations des adolescents aux dangers de la route avec un simulateur de conduite.

Et les actions programmées pour 2019 :

- Repas des ainés en janvier
- Après-midi récréative pour les enfants avec jeux divers, goûter et chasse aux œufs de Pâques
- Remise à niveau du code de la route pour les adultes
- Sensibilisations des adolescents aux dangers de la route avec un simulateur de conduite

Considérant que dans la continuité de ce qui avait été décidé lors de l'exercice précédent, et afin d'assurer les charges de fonctionnement du CCAS de Bourgs sur Colagne, Monsieur le Maire propose d'accorder au CCAS une subvention de 2 000.00 € au titre de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder au CCAS pour l'année 2019 une subvention d'un montant de 2 000.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au versement de cette subvention dans le budget de la Commune.

**36/2019 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE CNRACL DU CENTRE DE
GESTION DE LA LOZERE**

Monsieur le Maire rappelle que comme les années précédentes, il est proposé de renouveler la convention d'adhésion retraite CNRACL du centre de gestion de la Lozère lui permettant de récolter les pièces, réaliser et compléter les dossiers et les transmettre à la CNRACL concernant :

- Affiliation de l'agent
- Liquidation des droits à pension normale, d'invalidité
- Reprise d'antériorité : gestion de carrière, relevé de situation individuelle
- Pré liquidation
- Qualification des comptes individuels Retraite

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service retraite CNRACL ;

Considérant que dans le cadre de la convention, la commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;
- **prend acte** de la contribution financière fixée par acte :
 - affiliation agent : 20 euros
 - liquidation des droits à pension normale : 80 euros

- liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 euros
- reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS): 40 euros
- reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG): 55 euros
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération,
- **donne** toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- **Information sur les élections européennes**

La Maison de l'Europe de Nîmes propose d'intervenir pour expliquer les élections européennes aux citoyens. La date proposée est **le 24 avril 2019 à 20h30**. Il est proposé de transmettre l'information à la Communauté de Communes du Gévaudan pour éventuellement proposer aux communes de s'associer à l'évènement. Prévoir de prendre en charge le repas des intervenants.

- **Elections européennes - Scrutin du 26 mai**

Monsieur le Maire propose d'organiser la composition des bureaux de vote :

Bureau de Chirac :

Président : Henri BOYER

Suppléant : Yvan DALLE

Secrétaire : Isabelle PERIE

Bureau du Monastier :

Président : Lionel BOUNIOL

Suppléant : Charles ARIENTE

Secrétaire : Michèle CASTAN

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont les suivants :

8h00 à 18h00

- **Demande de l'Académie :**

Des séances de soutien scolaire, assurées par les enseignants, sont proposées aux élèves de CM1 et CM2 en mathématiques et français pendant les vacances scolaires. Il est proposé de donner un avis favorable à l'ouverture de l'école aux vacances de Pâques et au mois de juillet. En revanche la dernière semaine d'août n'est pas compatible avec le ménage de l'école.

- **Loi Blanquer**

Le projet de loi sur l'école dite loi Blanquer votée en première lecture lors de l'assemblée nationale prévoit à titre expérimental de rattacher les classes de CM2 et la direction de l'école aux collèges et de fixer l'âge obligatoire de l'école de 6 à 3 ans.

La séance du Conseil Municipal a été levée à 22 h28

Pour une information plus détaillée vous pouvez vous adresser à l'accueil de votre Mairie afin d'obtenir la délibération ou les délibérations qui vous intéressent.